



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 6 novembre 2020

Communiqué de presse

SAINT-CLAIR : Élections municipales complémentaires partielles du 8 novembre 2020

Les élections municipales complémentaires partielles de Saint-Clair ont lieu ce dimanche, 8 novembre 2020.

Afin que l'organisation du suffrage se tienne dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, le bureau de vote, ouvert de 8 heures à 18 heures, **est déplacé à la salle des fêtes** de la commune et sera spécialement aménagé de sorte à limiter les situations de promiscuité prolongée.

Les électeurs devront se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle sera cochée la case « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Cette élection pour le siège vacant de conseiller municipal permettra de compléter le conseil municipal avant l'élection du nouveau maire de Saint-Clair.